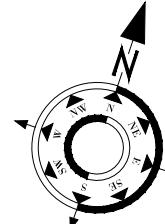


ANEXE 1 : PLAN DE SITUATION

Commune de ANGERS

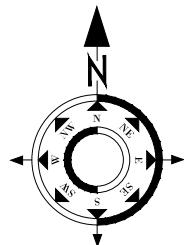
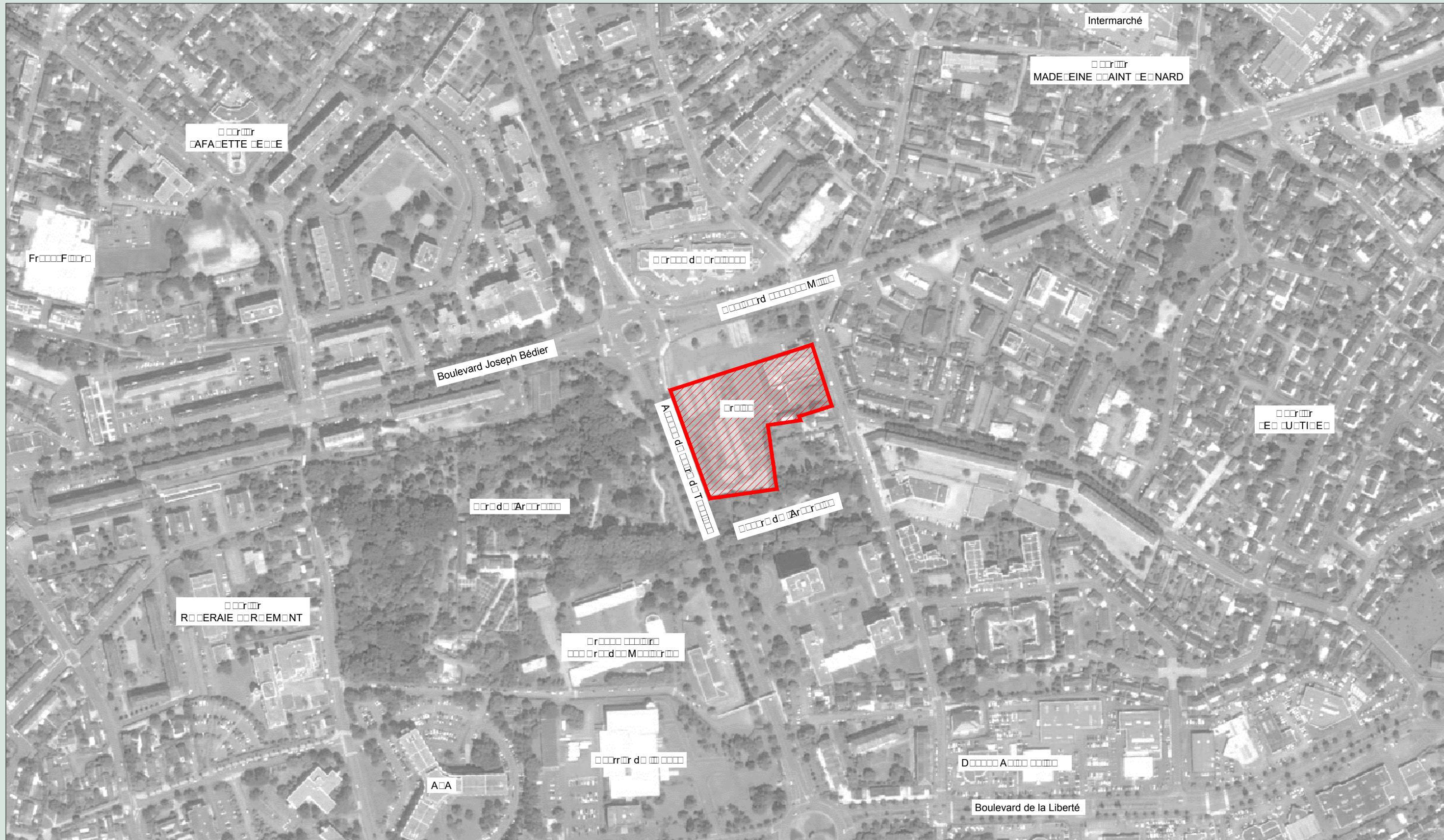
Pole environnemental

Echelle : 1/12500



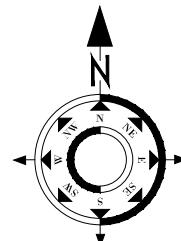
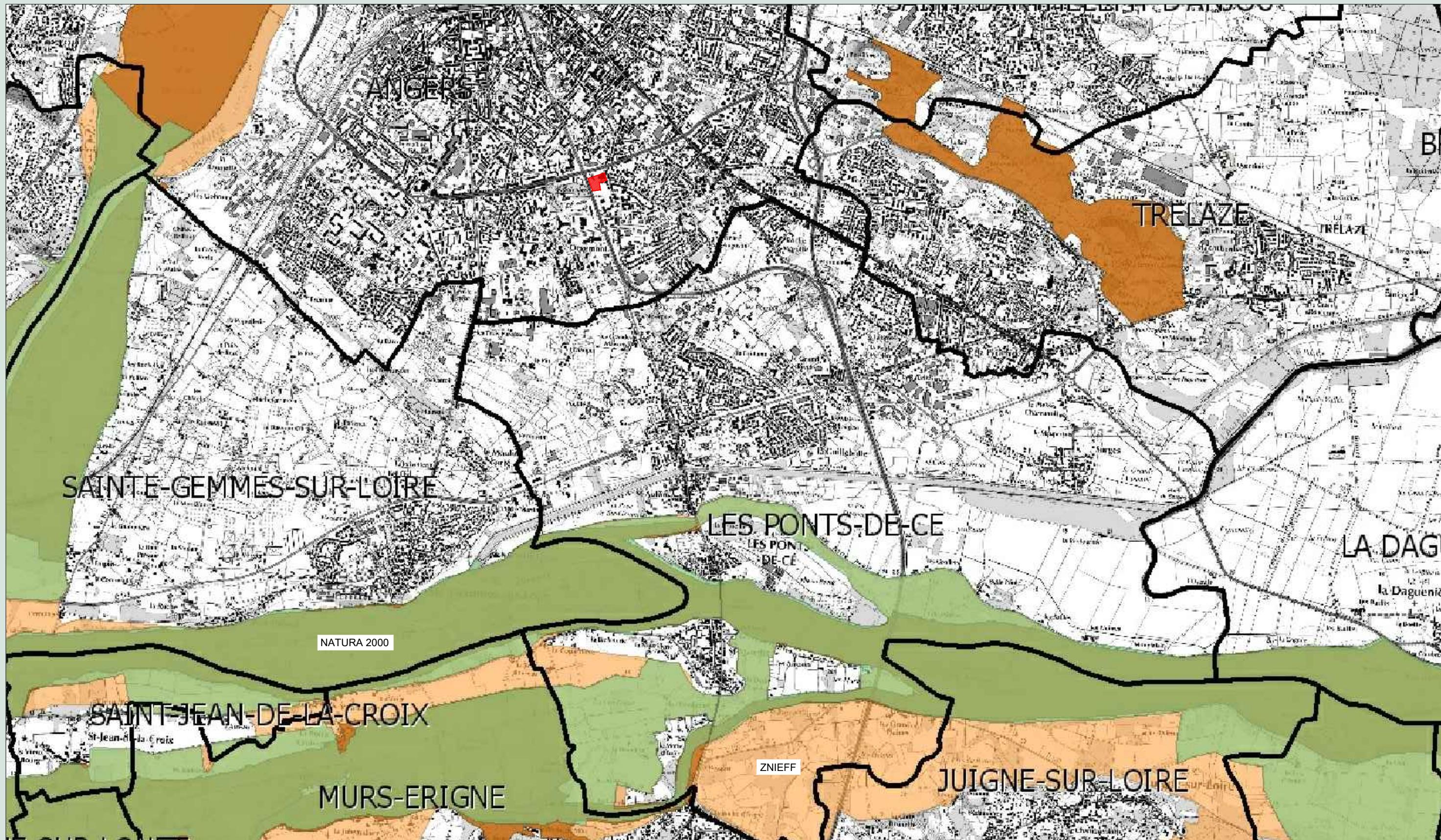
ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE





ANNEXE 4 : PLAN DES ENVIRONS DU PROJET
Commune de ANGERS
Pôle Ornamental

Echelle : 1/3500



ANNEXE 5 : PLAN DE SITUATION DES ZNIEFF ET GUIDE NATURA 2000
Commune de ANGERS
Pôle Ornamental

Echelle : 1/30000



FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000

Le projet est situé :

Nom de la commune : ...**Angers**..... N° Département : ...**49**....

Lieu-dit : ...**Pole ornemental, 100-104 rue des Ponts de Cé à Angers**.....

En site(s) Natura 2000 , n° de site(s):

Hors site(s) Natura 2000, A quelle distance ? **3 km au Sud-Est** du site **FR5212002 (Zone de Protection Spéciale) Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et zones adjacentes.**

MILIEUX PRESENTS SUR L'EMPRISE DU PROJET :

Cocher les cases concernées.

- zone urbanisée ou construite : ancien bâtiment de stockage
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.)
- jardin, verger, zone maraîchère : zone d'ancienne culture ornementale
- grande culture
- friche
- jachère,
- prairie (préciser si possible pré de fauche ou pâture), pâture
- autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.)
- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non),
- vieux arbres (préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.)
- cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.)
- plan d'eau (préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs)
- mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non)
- fossé
- autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.)
- autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

TYPES D'INCIDENCES POTENTIELLES GENEREES PAR LE PROJET :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

- destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies... Préciser :
- détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement... Préciser :
- détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...). Préciser :
- détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enrichissement... Préciser :
- perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques... Préciser :

CONCLUSION :

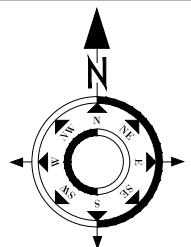
Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

- NON : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.
- OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Le bilan patrimonial est faible, le site Natura 2000 le plus proche est à 3 km au Sud. L'aménagement n'aura donc qu'une incidence très limitée sur ce site de par le cheminement hydraulique par des fossés et ruisseaux, du projet jusqu'au site, et si le projet assure une maîtrise qualitative et quantitative du rejet afin de limiter toute incidence en aval.



ANNEXE 6 : PLAN DE LOCALISATION DES EMISSIONS SONORES NOTABLES
Commune de ANGERS
Pôle Ornamental

Echelle : 1/10000

> 75 dB(A)
70 à 75 dB(A)
65 à 70 dB(A)
60 à 65 dB(A)
55 à 60 dB(A)

Limite de commune
Habitat individuel
Enseignement
Santé
Social
Bâti non sensible

ZONE ROUGE
Zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle

- R1 - aléa faible
- R2 - aléa moyen
- R3 - aléa fort
- R4 - aléa très fort

ZONE BLEUE
secteurs inondables urbanisés

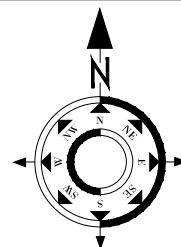
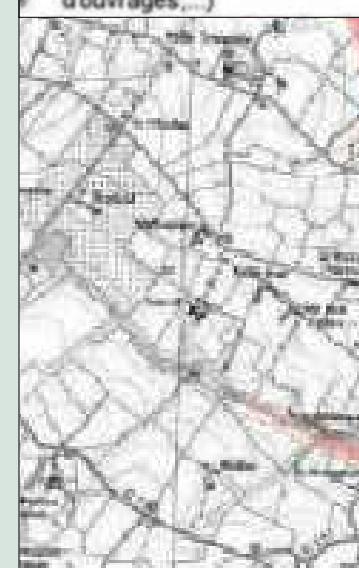
- B1 - aléa faible
- B2 - aléa moyen
- B3 - aléa fort

ALEA 1 - FAIBLE
Profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle ou faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zone de dangers particuliers (aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages...)



ANNEXE 7 : PLAN DE PREVENTION DES RIQUES INONDATION
Commune de ANGERS
Pôle Ornamental





